

AIDES FINANCIERES

Le coût de la formation à l'IFMK des Brest est : les frais universitaires

- 1^{ère} et 2^{ème} année : 170 €
- 3^{ème} et 4^{ème} année : 243 €

Attention : les étudiants admis via **les passerelles AR 25 et ART 27** sont redevables des frais de scolarité de 5000 € l'année.

L'AIDE FINANCIERE POSSIBLE

- **Les Bourses sanitaires et sociales**

L'attribution des bourses d'études relève de la compétence du Conseil Régional de Bretagne. Elles sont attribuées en fonction des revenus de l'étudiant ou de la famille (toutes les informations seront données aux étudiants définitivement admis)

- Dépôt de la demande :
Un logiciel de gestion des bourses d'études est mis en place par le Conseil Régional de Bretagne (ouverture courant juin)

Ce logiciel est organisé pour permettre à l'étudiant :

- De simuler une demande de bourses afin de savoir à quel échelon de bourses il se situe
- De déposer sa demande en ligne
- De suivre l'avancement de son dossier

- La demande de bourses sera validée par l'IFMK, sur le site du Conseil Régional